



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre Marie-Abadie

Question écrite n° 43836

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation du centre Marie-Abadie, 41, rue Raymond-Losserand, à Paris. Il rappelle que le centre Marie-Abadie est un petit hôpital de jour, l'un des seuls en région parisienne à accueillir de très jeunes enfants souffrant de troubles à la fois physiques et psychiques, et pour qui il est très difficile de trouver une place dans une structure de soins. Il y a quelques jours, la direction de l'hôpital et l'association qui la gère ont fait savoir aux parents que de graves problèmes financiers mettaient en péril l'avenir de l'hôpital. Ainsi, par exemple, l'augmentation budgétaire a été nulle en 1996 par rapport à 1995. Par ailleurs, les ouvertures de postes jugées indispensables (y compris par les tribunaux, décision du 16 décembre 1994), ont été refusées pour l'exercice en cours. Il ajoute que 25 demandes d'accueil ont été reçues par le centre Marie-Abadie en janvier et février 1996, alors que 5 ou 6 places seulement se libéreront cette année. Cette importante demande démontre sans ambiguïté que ce centre est apprécié, et compte tenu de la situation en région parisienne (600 enfants en quête d'une place en hôpital de jour), qu'il est aussi indispensable. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de préserver cette institution.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43836

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5371